



Auteuil – Chantilly – Deauville – ParisLongchamp – Saint-Cloud

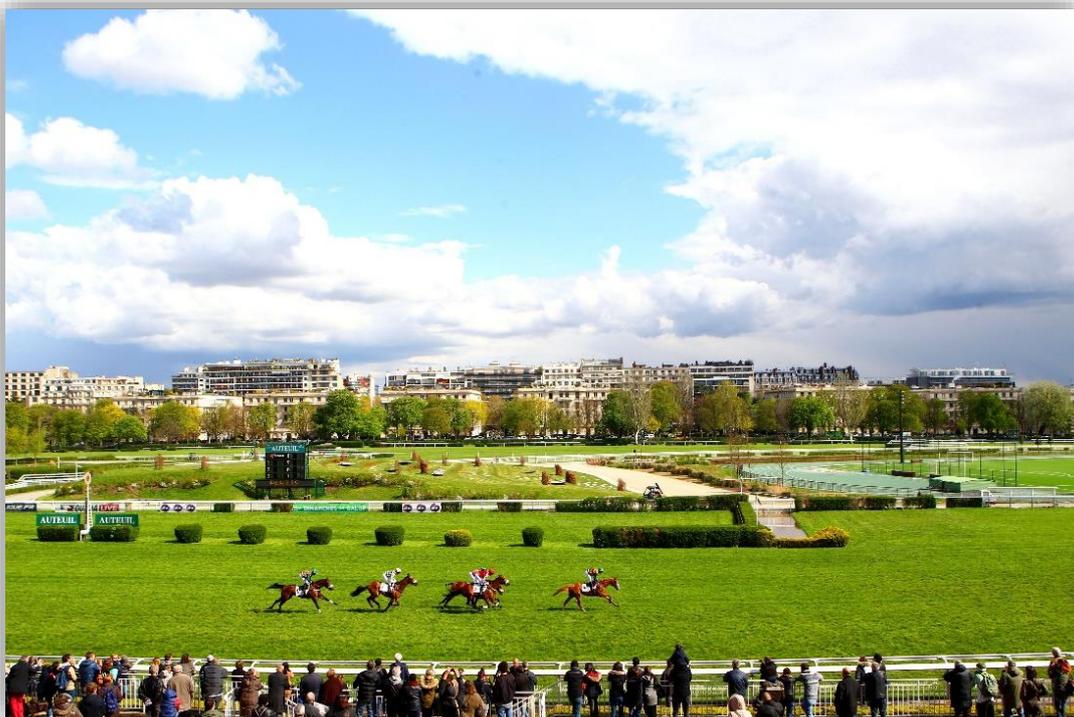
Les 5 hippodromes de France Galop désormais labellisés EquuRES



Le label environnemental et bien-être animal de la filière équine EquuRES est désormais apposé sur l'ensemble des hippodromes gérés par France Galop. Les sites de Chantilly et Deauville avaient été les premiers à initier cette démarche de certification en 2017. Depuis cet été, c'est au tour des hippodromes d'Auteuil, ParisLongchamp et Saint-Cloud de bénéficier de cette distinction. Ces trois hippodromes étaient depuis déjà 15 ans certifiés ISO 14001, la norme internationale de management de l'environnement.

Le label EquuRES est la première démarche nationale de qualité environnementale et bien-être équin spécifiquement développée pour les entités de la filière équine. Il concerne tous les établissements équins français, quelles que soient leur taille et leur activité : centres équestres, éleveurs, entraîneurs, hippodromes, centres de formation ou encore cliniques vétérinaires pour chevaux. Ce label est reconnu par le ministère de l'Agriculture.

Obtenir le label EquuRES pour l'ensemble de ses sites était un objectif fort pour France Galop et s'inscrit dans la politique environnementale engagée dès 2018 par l'association. Cette labellisation répond parfaitement aux enjeux sociétaux majeurs dont l'importance est accentuée par les évolutions climatiques. Une démarche logique puisque les hippodromes d'Auteuil, Chantilly, Deauville, ParisLongchamp et Saint-Cloud se caractérisent aussi par de grands espaces verts situés dans des zones urbaines. Leur gestion eco-responsable est l'objet de toutes les attentions de la part des équipes de France Galop.



| L'hippodrome d'Auteuil situé dans la capitale (Crédit Photo ScoopDyga)

Le label EquuRES, attribué pour trois années, comporte trois niveaux s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue :

- Engagement : niveau de certification des hippodromes de Chantilly et Deauville ;
- Progression : pour les hippodromes d'Auteuil, ParisLongchamp et Saint-Cloud ;
- Excellence : niveau visé dans les années à venir.



Pour continuer de progresser dans les niveaux de certification, France Galop travaille sur les neuf thématiques intégrées dans la grille d'évaluation d'EquuRES :

- Alimentation et litière de qualité répondant aux besoins des animaux ;
- Soins et bien-être des chevaux contrôlés sur les sites, mise à disposition d'équipements spécifiques tels que des lisses souples, des revêtements de sols de circulation en gomme souple et non glissante, brumisateurs de rafraîchissement lorsque les températures sont élevées, douches pour les chevaux, contrôles et soins vétérinaires sur sites ;
- Transports privilégiant les nouvelles mobilités ;
- Usage raisonné de l'eau et plan de sobriété énergétique ;
- Paysages améliorés par le développement de la végétalisation et le respect de la biodiversité présente sur les sites, migration vers des engrais organiques ;
- Valorisation du fumier, notamment dans des champignonnières, et des déchets ;
- Isolation des bâtis et développement des énergies renouvelables pour optimiser la consommation énergétique ;
- Restauration privilégiant les circuits courts.
- Communication pour sensibiliser les publics de professionnels et de spectateurs : en s'inscrivant dans la démarche écoresponsable d'EquuRES, France Galop souhaite sensibiliser les usagers des hippodromes au respect du bien-être des chevaux et de l'environnement. Lors de réunions de courses, des défilés de chevaux, anciens champions des courses exerçant désormais dans d'autres disciplines sportives, sont organisés par l'association Au-Delà-Des-Pistes, association partenaire de France Galop qui assure la promotion de la reconversion des chevaux de course.



Journée aux couleurs de l'Association Au-Delà Des Pistes au Meeting de Deauville Barrière 2023
(Crédit SocoopDyga)

La nouvelle labélisation des hippodromes de France Galop s'inscrit dans une démarche menée depuis des années par la filière des courses, notamment en matière de bien-être équin. France Galop et son homologue le Trot ont notamment signé, dès 2016, une Charte du bien-être équin, complétée dès 2018 par un manuel technique de mise en application (toutes les informations sur la Charte du bien-être équin [ICI](#)).



Les hippodromes de France Galop s'inscrivent dans une démarche nationale initiée par les hippodromes du territoire sous l'impulsion de la Fédération Nationale des Courses Hippiques (FNCH).

Face aux enjeux sociétaux majeurs que constituent les sujets environnementaux phytosanitaires et la bientraitance des chevaux de course, la filière hippique s'est engagée depuis plusieurs années dans un processus de labellisation des hippodromes et des centres d'entraînement publics avec l'accompagnement d'EquuRES.

Aujourd'hui, plus d'une soixantaine d'hippodromes français affichent un Label EquuRES. Le Conseil d'Administration de la FNCH a décidé courant 2023 des mesures supplémentaires pour accélérer la labellisation de tous les hippodromes et centres d'entraînement publics avant la fin de l'année 2024.

Plus d'informations sur le label EquuRES : <https://www.label-equures.com/>

Contact presse France Galop :

Hélène Dupuy – Email : hdupuy@france-galop.com – Tél. : 06 30 41 85 89